

## Depuis la loi Fillon : un collège à plusieurs vitesses

### DEPUIS 2005, UNE AVALANCHE DE MESURES

**La loi Fillon** a posé tous les outils d'une transformation en profondeur du collège qui s'inscrit dans le cadre d'une politique éducative :

- de renoncement à relancer la démocratisation ;
- de mise en concurrence des établissements ;
- de renforcement du pouvoir des chefs d'établissement ;
- et de dénaturation de nos métiers.

Cette politique se mène en parallèle à une réduction drastique des emplois dans l'Éducation nationale.

#### Redéfinition des missions du collège

« Le collège dispense à chaque élève une formation générale qui doit lui permettre d'acquiescer au moins le socle commun [...] D'autres enseignements sont dispensés au cours de la scolarité obligatoire et complètent le socle commun [...] » (Décret 2005-1013 du 24 août 2005)

Des programmes du collège progressivement réécrits à la lumière du **socle commun (défini par le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006)**.

**Une validation du socle pour l'obtention du brevet imposée de manière progressive :**

- ⇒ B2i et niveau A2 depuis la session 2008
- ⇒ totalité du socle à partir de la session 2011.

Mais aussi **une multitude de textes ayant introduit des nouveautés** (mentions au brevet, bourses au mérite, note de vie scolaire, entretiens individuels d'orientation pour tous les élèves de Troisième conduits par les professeurs principaux ;

enseignement de l'histoire des arts avec introduction d'une épreuve au brevet.) **ou généralisé des dispositifs expérimentés sans bilan connu** (PPRE sans financement spécifique, accompagnement éducatif à tous les collèges à partir de la rentrée 2008, les PDMF –parcours de découverte des métiers et des formations– à partir de la classe de Cinquième dès la rentrée 2009).

#### Contractualisation de tous les EPLE

**Le décret 2005-1145 du 9 septembre 2005 impose** à tous les collèges de conclure avec l'autorité académique un contrat d'objectifs qui définit les objectifs à atteindre et mentionne les indicateurs permettant d'apprécier qu'ils sont réalisés.

**Le projet de décret EPLE au CSE du 10 décembre 2009** définit la composition et les missions du conseil pédagogique et renforce le rôle du chef d'établissement.

#### Territoires et mixité sociale

« Réforme » des ZEP de 2006 : mise en place des RAR (réseaux ambition réussite) d'une part et des RRS (réseaux de réussite scolaire) d'autre part : réduction d'une demi-heure des horaires du cycle central pour financer la mise en place des enseignants référents dans les RAR.

Rentrée 2007 : assouplissement de la carte scolaire avant sa suppression totale programmée pour 2010.

### DÉCRYPTAGE SNES

Le collège n'a plus vocation à préparer l'ensemble des élèves à des poursuites d'études dans l'une des 3 voies du lycée... mais à trier les élèves, en n'envoyant vers le lycée que ceux qui seraient jugés aptes à réussir dans le supérieur, les autres devant se contenter de l'acquisition du socle commun : se profile clairement un collège à plusieurs vitesses : **le socle pour les uns... la culture pour les autres.**

**Le socle commun sera désormais le seul horizon pour de nombreux élèves.** Il constitue déjà « l'objectif

cible » dans les collèges de l'éducation prioritaire. C'est d'ailleurs au nom de ce socle que le ministère justifie l'éviction précoce des élèves les plus en difficulté vers des parcours en alternance qui se substituent à l'apprentissage junior.

**L'assouplissement de la carte scolaire renforce la polarisation sociale et scolaire des collèges.**

**Sous l'effet conjugué des suppressions massives d'emplois et des multiples injonctions, les personnels ont de plus en plus de mal à exercer leur**

## suite DÉCRYPTAGE SNES

**métier** (dégradation des conditions de travail, alourdissement de la charge de travail, imposition de nouvelles tâches et dénaturation des métiers...).

- ▣▣▣▣ **L'aide aux élèves est externalisée vers l'accompagnement éducatif.**
- ▣▣▣▣ **Les contrats d'objectifs instituent le pilotage du système par la « performance »** et soumettent les collèges à une « obligation de résultats » qui **pervertit la notion même d'évaluation.** La validation du B2I et du niveau A2 en LV ont déjà mis en évidence une mascarade qui ne peut que se généraliser à l'ensemble du livret de compétences.
- ▣▣▣▣ **Se profile un collège qui pourrait rapidement devenir le lieu d'une évaluation incessante** au détriment de celui de la construction de savoirs solides et formateurs (voir fiche sur le livret de compétences).
- ▣▣▣▣ **Le nouveau décret sur les EPLE vise à renforcer l'autonomie des établissements et le rôle du**

**chef d'établissement.** L'expérience des fourchettes horaires a montré que la gestion locale des horaires prenait rarement en compte les besoins des élèves et qu'elle entraînait une très forte inégalité de traitement entre les élèves et les établissements. L'expérience des 3 heures de soutien globalisées dans les années 1980 ou, plus récemment, de l'heure non affectée au cycle central, a montré que ces heures finissent toujours par disparaître.

- ▣▣▣▣ Les DHG de plus en plus étriquées au collège ne laissent aucune marge de manœuvre. **Une autonomie renforcée des EPLE, alliée au droit à l'expérimentation (article 34 de la loi Fillon) et aux contrats d'objectifs** ne peut se traduire que par un **affranchissement des horaires disciplinaires nationaux au prétexte d'une adaptation au local.** C'était déjà le sens des préconisations de l'audit sur les horaires au collège en 2006.

## LE SNES REVENDIQUE



- ▣▣ **De mieux articuler** les programmes et les contenus des différentes disciplines entre eux pour permettre aux élèves de trouver sens aux apprentissages et d'accéder à une culture commune cohérente.
- ▣▣ **De donner plus de temps aux élèves** pour mettre les contenus d'une culture commune à la portée de tous (grilles horaires suffisantes, baisse sensible des effectifs dans les classes).
- ▣▣ **De donner aux équipes pédagogiques les moyens** d'une diversification pédagogique dans les classes (travaux en petits groupes, dispositifs d'aide).
- ▣▣ **De relancer l'éducation prioritaire.**
- ▣▣ **De maintenir une carte scolaire améliorée.**
- ▣▣ **D'améliorer la formation initiale et continue** des personnels et de leur permettre de travailler en équipe en incluant du temps de concertation dans leur service.

## L'AVIS DES AUTRES

- ▣▣▣▣ **SE-UNSA, SGEN-CFDT et FCPE:** favorables au socle commun.
- ▣▣▣▣ **SE et SGEN** trouvent que celui qui a été défini par décret est encore trop disciplinaire. Ils revendiquent une plus grande autonomie des établissements dans la gestion de la DHG.
- ▣▣▣▣ **SNALC :** opposé au socle commun, mais aussi au principe d'un collège qui scolarise la totalité d'une classe d'âge; Revendique le retour d'un palier d'orientation en fin de Cinquième.